VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-208
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Adèle FAURE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Adèle FAURE est autorisée à réserver le stationnement sur un emplacement au droit du 12, rue Edmé Piot du vendredi 2 au samedi 3 octobre 2026, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Adèle FAURE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Adèle FAURE, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Maire